

## Chapitre Sainte-Cécile au XVIIIe siècle Conférence cathédrale le 4 août 2014

1-Souligner le renouveau de l'Histoire de l'Église locale :

les conférences organisées ici même depuis une quinzaine d'années

les études d'Olivier Cabayé et Guillaume Gras, notamment l'H du diocèse et des paroisses du Tarn, Ed du signe, 2013

par des colloques universitaires, les 2 derniers sur les cités épiscopales, en particulier *Les justices dans les cités épiscopales* organisé par ma collègue Béatrice Fourniel en octobre 2013 (bientôt publié par les Presses d'UT Capitole) en relation avec le dossier UNESCO qui nous vaut le développement de chantiers concernant la cathédrale, y compris les restaurations actuelles dans le grand chœur qui est l'espace occupé traditionnellement par le chapitre.

Parmi les études en cours, celle sur le chapitre qui devrait déboucher en collaboration avec Olivier Cabayé sur un ouvrage retraçant la vie du chapitre depuis ses origines médiévales (statuts de 1297) jusqu'à sa suppression en 1974.

Une Histoire des archevêques d'Albi depuis la création de l'archevêché en 1678 jusqu'à l'époque actuelle.

J'ai déjà évoqué le chapitre cathédral d'Albi à plusieurs reprises et l'an dernier encore pour le XIXe siècle.

Je vous propose aujourd'hui de remonter dans le temps et de revenir fin XVIIe et XVIIIe siècle, avant la suppression liée à la constitution civile du clergé de 1790.

Les sources de l'H du chapitre sont constituées particulier

ce qui reste (car il y a eu bcp de destructions à l'époque révolutionnaire) des registres de délibérations cad le registre entre 1693 correspondant à l'époque Le Goux de la Berchère.

Les statuts du chapitre plusieurs fois modifiés et notamment dans la version de 1701.

Des pièces relevant de la série B cad les juridictions d'Ancien Régime : Temporalité, officialité, chambre des décimes, viguerie, sénéchaussée, parlement de Toulouse.

L'étude d'Auguste Vidal, érudit local à partir de documents notariés.

Un certain nombre de pièces dans la série L des ADT, dossiers individuels concernant le clergé à l'époque révolutionnaire.

Tout ceci nous permet d'avoir des idées sur la composition et la vie intérieure du chapitre cathédral d'Albi au dernier siècle de l'ancien Régime.

2-La composition du chapitre :

La croix du chapitre, le bourdon et des vêtements liturgiques (chapes, dalmatiques, chasubles que l'on peut voir dans les salles du Trésor de la cathédrale).

Quelques pierres tombales, comme celle du chanoine Delmas, mort en 1678

Les 120 stalles dans le grand chœur

21 chanoines au XVIIIe siècle dont l'archevêque, 1<sup>er</sup> chanoine de droit et une prébende affectée au XVIIe siècle au collège pour entretenir un précepteur.

En 1400, Dominique de Florence a réduit de 31 à 21 le nombre de chanoines (économies)

Le nombre des chanoines est un indice de la puissance d'un chapitre. Il y en a 34 à la cathédrale Saint-Front de Périgueux.

Parmi ces chanoines, il y a des dignités particulières : le prévôt, les 4 archidiacones (Albi et Lautrec) nommés par l'archevêque et siégeant de son côté au chœur, ceux de Castelnau de Montmiral et du Puy Saint-Georges siégeant du côté du prévôt. Il y a également un trésorier dignité devenu honorifique depuis 1646, le pénitencier-théologal, docteur en théologie, le chantre et le sous-chantre qui se tiennent au fond du chœur de part et d'autre de la porte qui ouvre sur la nef.

Ces chanoines titulaires d'une prébende canoniale qui leur procure un revenu confortable constituent à proprement parler le chapitre cathédral, l'un des 136 que compte la France d'ancien Régime et 4 fois plus de chapitres collégiaux (526).

**L'appartenance des chanoines à la noblesse** devient majoritaire (les 2/3 en 1790) mais non exclusive à Albi. Il ne s'agit pas donc d'un chapitre cathédral noble comme ceux de la primatiale de Lyon, de Saint-Claude ou de Strasbourg. Au total, Corinne Marchal, dans une étude parue en 2013 dans la *Revue d'Histoire de l'Église de France* a inventorié 44 chapitres nobles dont 30 de femmes. On retrouve des noms bien connus : Armand-Pierre de Chastenot de Puysegur, dont l'un des frères est archevêque de Bourges et un autre ministre de la guerre de Louis XVI. Antoine de Poteins a un frère procureur général au parlement de Dombes, Balthazar de Lasbordes qui meurt octogénaire au début de la Révolution, dont le neveu est conseiller au parlement de Toulouse, Id pour Lazare de Combettes apparenté à la famille de Paschal, sieur de Rochegude, la famille de Boyer, la famille de Gorsse. A côté de ces membres de familles nobles, on a des représentants du monde du négoce et des marchands : Jean-François Massol, professeur de rhétorique au collège d'Albi et futur promoteur de la bibliothèque municipale d'Albi. Gaspard de Vézian est professeur au séminaire d'Albi. On retrouve donc parmi les chanoines les représentants de l'oligarchie locale comme tel est le cas dans l'administration du diocèse, du consulat, les juridictions, les services de l'intendance.

**L'âge des chanoines** me semble respectable. On devient chanoine à l'âge mûr. Il y a peu de cas de nominations précoces si ce n'est l'abbé Gabriel, secrétaire du cardinal de Bernis et qui le suivra à Rome. La plupart ont obtenu cette prébende après 40 ans et restent membres du chapitre jusqu'à leur décès, plusieurs décédant octogénaires après avoir rempli leur office durant plusieurs dizaines d'années.

**L'obligation de résidence** rappelée par le Concile de Trente semble dans l'ensemble respectée, comme en témoignent les procès-verbaux signés des délibérations du chapitre. Les chanoines qui veulent s'absenter doivent en demander la permission conformément aux statuts. L'absence entraîne aussi la privation du revenu lié à l'exercice de cette charge, ce qui est dissuasif.

Il y a à l'évidence **des cumuls de fonctions, cad de bénéfices** mais à condition que ces bénéfices ne soient pas à charge d'âmes. On rencontre des cumuls avec le chapitre collégial de Saint-Salvy, en particulier son prévôt Jean-Pierre de Brunet de Castelpers de Panat, évêque in partibus d'Evrie, mort en 1766 Le revenu canonial est important. Il sera estimé à plus de 3680 livres en 1790 au moment de la suppression du chapitre, ce qui correspond aux revenus d'un avocat bien installé. Cela n'a rien à voir avec les revenus de l'archevêque (120000 livres au XVIIIe siècle) mais est très supérieur aux revenus des autres membres du clergé. Les curés ont entre 1500 et 3000 livres, les curés congruistes : 500 puis 700 livres, les vicaires 250 puis 350 livres, le principal

du collège 700 livres. Les dignitaires du chapitre les mieux pourvus par cumuls, abbaye en commende, prieurés, chapellenies diverses peuvent doubler leur bénéfice canonical et ont un revenu de 12 à 15 fois supérieur à ceux des membres du bas chœur. Le bas-choeur est constitué du corps des 6 hebdomadiers, des vicaires-bénéficiers et des deux bedeaux, des 13 chapelains et des habitués du chapitre. Ce sont les hebdomadiers qui remplissent par roulement les obligations liturgiques essentielles, en espérant être un jour promu en tant que chanoines, comme tel fut le cas pour JF Massol (au bout de 13 ans) et Jean Antoine de Gorsse (au bout de 5 ans). Ils ont droit au port sur le bras gauche de l'aumusse identique aux chanoines et siègent aux stalles hautes. Il y a ensuite les 48 vicaires-bénéficiers, dont 30 prêtres (nombre en relation avec celui des chanoines à l'origine) et 18 clercs. Il y a 11 vicairies musicales. Revenu minimum des vicaires-bénéficiers fixé à 300 livres. Complètent les effectifs le maître des cérémonies, le suisse, les pointeurs, 4 intonateurs, les sonneurs de cloches, le sacristain, les clercs de la sacristie, le trésorier, le feudiste, le grenatier et le meunier du chapitre, un vitrier et un charpentier.

### 3- La vie intérieure du chapitre :

Anciennement, les chapitres cathédraux étaient associés au gouvernement des diocèses. Ils élisaient les évêques, participaient à l'administration diocésaine, exerçaient un droit de visite et de juridiction dans les archidiaconés. Après le concordat de Bologne, la désignation des évêques procède d'un accord entre le pouvoir royal et la papauté, le pouvoir temporel proposant un candidat auquel la papauté donne ou pas l'investiture canonique sous la forme de bulles. Les chapitres cathédraux ont donc perdu en influence directe sur le gouvernement diocésain, de même qu'en matière de juridiction. Il n'en demeure pas moins que les chapitres constituent une sorte d'aristocratie cléricale. Les vicaires généraux sont des chanoines qui sont amenés à représenter l'évêque dans les actes de la vie publique : assiette diocésaine aux petits Etats de l'albigeois, réunion des Etats du Languedoc à Montpellier au XVIIIe siècle présidés en général par l'archevêque de Narbonne dont le dernier fut Arthur Dillon, installation de membres du chapitre.

Au dernier siècle de l'ancien Régime, le chapitre a un rôle surtout liturgique. Il est le principal occupant de la cathédrale et célèbre, en corps, quotidiennement la divine liturgie, selon les heures canonicales. Les statuts détaillent de manière très précise les offices auxquels les chanoines doivent participer avec un système de pointage, par exemple la présence au chœur avant la fin du premier psaume pour les petites heures et avant la fin du kyrie pour la messe quotidienne. Même chose pour les offices pontificaux, notamment pour les principales fêtes religieuses : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint, fête de Sainte-Cécile. Les archidiacones servent alors en tant que diacres d'honneur du prélat.

Les membres du chapitre ont également contribué jusqu'à la Révolution à ce que l'on appellerait aujourd'hui les activités de mécénat. Ainsi pour la chaire de la nef centrale du chœur paroissial, l'achat à la fin du XVIIe siècle à l'abbé François de Camps du groupe des douze apôtres et du Christ bénissant attribué au peintre de La Tour par le chanoine Jean-Baptiste Nualart qui se trouvent actuellement au musée Toulouse-Lautrec, la chapelle de Sainte-Marie majeure qui se trouve dans l'axe du grand chœur

côté Est. Il est d'usage aussi que les nouveaux chanoines offrent un pluvial, cad une chape au chapitre dans l'année de leur installation. Les membres du chapitre sont en tête des nombreuses processions religieuses qui ont lieu dans la ville.

Le chapitre général a lieu deux fois dans l'année, dans le temps de Pâques et après la fête de Sainte-Cécile.

La place de la musique est importante dans la cathédrale. Les statuts précisent la manière de chanter les psaumes. Le chapitre entretient une chapelle de musique avec des chantres, des musiciens, une maîtrise. L'usage de chanter l'épître et l'Évangile, depuis la plateforme du jubé, est rétabli au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1736 sont installées les grandes orgues construites par le facteur d'orgues Christophe Mouchereau originaire de Tulle. En 1773 est recruté sous la forme d'un bail à vie Jacques Foncès qui se mariera avec la fille de l'imprimeur-libraire Baurens et composera une œuvre de musique religieuse dont une partie a été redécouverte il y a quelques années et retravaillée par la chorale Pastel en 1995.

Les procès auxquels les chanoines sont mêlés sont nombreux :

Procès des chanoines entre eux à propos de l'attribution des maisons canoniales qui ne sont qu'au nombre de 7 alors qu'il y a 19 chanoines titulaires. Procès à propos de la répartition des dépenses liées à ces maisons, l'entretien courant incombant à l'attributaire. Dans les années 1730, le chanoine Joseph de Tanus se lance dans des dépenses somptuaires que le chapitre ne veut pas payer.

Procès entre le haut-chœur et le bas-chœur dont les membres souhaitent de meilleures rétributions. Les pièces du procès sont comprises entre 1493 et 1751, le parlement de Toulouse décidant finalement que si les membres du bas-chœur considèrent que leur part est insuffisante, la seule solution est de diminuer les effectifs.

Procès avec le collège d'Albi sur les limites des dîmeries.

Procès avec le chapitre de Saint-Salvy composé de 12 chanoines à propos de la sonnerie des cloches, de la tenue des enfants de chœur, de la bénédiction épiscopale que les chanoines de Saint-Salvy doivent recevoir à genoux (1744).

Procès avec les curés de la ville d'Albi : Saint-Salvy, Sainte-Martianne, Saint-Affric, Saint-Etienne, saint-Loup du Castelvieu en 1736 à propos des droits utiles en matière de casuel, le port de l'étole dans les processions (1741), les bancs réservés à la cathédrale et les églises de la ville.

Procès avec les habitants de la ville d'Albi à propos du taux de la dîme du vin entre 1764 et la Révolution.

L'affaire la plus grave concerne l'assassinat en 1778 du meunier du chapitre Antoine Calvet, l'assassin Antoine Palanqui, dit La Jeunesse étant roué sur la place du Vigan.

Occupant après l'archevêque, seigneur temporel et chef religieux du diocèse le rang le plus élevé au sein du clergé local, le chapitre métropolitain de la cathédrale Sainte-Cécile est à la fois envié par le statut de ses membres, son rang social, les activités de mécénat qu'il déploie et l'objet de critiques au sein du clergé local. Les chanoines font partie des malaimés de la fin de l'ancien Régime. Sa dispersion aura lieu le 14 décembre 1790 par application des dispositions de la constitution civile du clergé.

